

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la révision du Schéma de COhérence Territoriale (SCoT) du Pays de Guingamp

Par arrêté du 27 novembre 2020 (consultable au siège du Pays de Guingamp), le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et rural (PETR) du Pays de Guingamp a prescrit l'ouverture de l'enquête publique du projet de Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Guingamp arrêté par délibération du Comité Syndical en date du 13 décembre 2019.

Objet, date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Guingamp en cours de révision arrêté le 13 décembre 2019 pour une durée de 34 jours, à compter du mercredi 6 janvier 2021, 9 heures, jusqu'au lundi 8 février 2021, 17h.

Le projet de SCOT marque la volonté du Pays de Guingamp d'intégrer les questions environnementales au cœur de son développement. Il vise par ailleurs à conforter le fonctionnement du territoire par le renforcement des centralités. Le projet de SCOT fixe enfin des orientations tendant à pérenniser les atouts qui concourent à l'attractivité du territoire : activité agricole, frange littorale, activité touristique, développement économique...

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte :

1. Le recueil des pièces administratives
2. Le projet de SCoT arrêté
 - Le Rapport de présentation comprenant le diagnostic prospectif, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale, le résumé non technique
 - Le projet d'Aménagement et de Développement durable
 - Le DOO comprenant un DAAC
 - L'annexe graphique du DOO
3. Le recueil des avis exprimés et reçus des Personnes publiques associées (PPA), comprenant l'avis de la MRAe

Commission d'enquête

Une commission d'enquête composée comme suit a été désignée par le président du tribunal administratif :

- Président : M. Gérard BESRET, ingénieur territorial en retraite,
- Membres :
 - M. Michel FROMONT, directeur général des services en retraite
 - Mme Marie-Isabelle PERAIS, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement en retraite

Modalités de participation à l'enquête publique

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites sur les registres ouverts à cet effet :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Président de la Commission d'enquête déposé dans chacun des lieux d'enquête
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2131>

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites à Monsieur le Président de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir le siège du PETR du Pays de Guingamp à l'adresse suivante *Monsieur le Président de la commission d'enquête - Projet de SCoT révisé du Pays de Guingamp - PETR Pays de Guingamp 1 Place du Champ Au Roy, 22 200 GUINGAMP*
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2131@registre-dematerialise.fr

Le public pourra également formuler ses observations orales auprès de la commission d'enquête lors des permanences prévues à cet effet

Lieux d'enquête, consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

• Sur support papier dans les différents lieux de l'enquête aux horaires habituels d'ouverture au public :

- Mairie de Guingamp - 1, Place du Champ au Roy, Guingamp
- Mairie de Bourbriac - Ti ker, Hent Dré - Bourbriac
- Mairie de Callac - Place Jean Auffret, Callac
- Mairie de Belle-Isle-en-Terre - 4 Rue Crec'h Ugen, Belle-Isle-en-Terre
- Mairie de Bégard - 2 Rue de la Résistance, Bégard
- Mairie de Pontrieux - Place de la Liberté, Pontrieux
- Mairie de Paimpol - 10 Rue Pierre Feutren, Paimpol
- Mairie de Plouha - 24 Avenue Laennec, Plouha
- Mairie de Lanvollon - 14 Place du Général de Gaulle, Lanvollon
- Mairie déléguée de Chatelaudren-Plouagat - 6, rue de la mairie, Chatelaudren
- Mairie de Bréhat - Krec'h Briand, Île-de-Bréhat

• Sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24h sur 24

- Sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2131>
- Sur le site internet du Pays de Guingamp : <https://www.paysdeguingamp.com/>
- Sur le poste informatique mis à disposition du public au siège du PETR du Pays de Guingamp, 1 Place du Champ au Roy – 2ème étage, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, à l'exception des jours fériés.

Permanences de la commission d'enquête

| Lieux | Dates et horaires |
|--|---|
| Mairie de Guingamp 1, Place du Champ au Roy, 22 200 Guingamp 02 96 40 64 40 | Mercredi 6 janvier 2021 de 9h à 12h Lundi 8 février 2021 de 14h à 17h |
| | Accueil téléphonique uniquement : Lundi 8 février 2021 de 9h à 12h |
| Mairie de Bourbriac – 02.96.43.40.21 Ti ker, Hent Dré, 22390 Bourbriac | Lundi 18 janvier 2021 de 9h à 12h |
| Mairie de Callac – 02.96.45.81.30 Place Jean Auffret, 22160 Callac | Lundi 18 janvier 2021 de 14h à 17h Lundi 8 février 2021 de 9h à 12h |
| Mairie de Belle-Isle-en-Terre - 02 96 43 30 38 4 Rue Crec'h Ugen, 22810 Belle-Isle-en-Terre | Mercredi 6 janvier 2021 14h à 17h |
| Mairie de Bégard - 02 96 45 20 19 2 Rue de la Résistance, 22140 Bégard | Mercredi 6 janvier 2021 de 14h à 17h Lundi 25 janvier 2021 de 9h à 12h |
| Mairie de Pontrieux – 02.96.95.60.31 Place de la Liberté, 22260 Pontrieux | Lundi 11 janvier 2021 de 9h à 12h |
| Mairie de Paimpol – 02.96.55.31.70 10 Rue Pierre Feutren, 22502 Paimpol | Lundi 11 janvier 2021 de 9h à 12h Lundi 25 janvier 2021 de 14h à 17h |
| Mairie de Plouha – 02.96.20.21.26 24 Avenue Laennec, 22580 Plouha | Lundi 11 janvier 2021 de 14h à 17h |
| Mairie de Lanvollon – 02.96 70 00 28 14 Place du Gén de Gaulle, 22290 Lanvollon | Lundi 11 janvier 2021 de 14h à 17h Mercredi 27 janvier 2021 de 14h à 17h |
| Mairie déléguée de Châtelaudren - 02 96 74 10 38 - 6 rue de la mairie 22170 Chatelaudren-Plouagat | Lundi 18 janvier 2021 de 9h à 12h Mercredi 27 janvier 2021 de 9h à 12h |
| Maison des associations de l'Île de Bréhat 02 96 20 00 36 Le bourg, 22870 Île-de-Bréhat | Vendredi 15 janvier 2021 de 9h à 12h et de 14h à 15h |

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente enquête publique est organisée, des modalités particulières visent à garantir la sécurité de chacun :

- Les personnes venant consulter le commissaire enquêteur devront attendre dans la salle d'attente prévue pour le public et y respecter les mesures de distanciation
- Le port du masque est obligatoire dans le bâtiment
- Un gel hydroalcoolique sera mis à disposition pour désinfection des mains dès l'entrée dans le bâtiment
- Le stylo utilisé pour déposer des observations et propositions sur le registre papier devra être désinfecté grâce au liquide hydroalcoolique mis en place à cet effet. L'utilisation d'un stylo strictement personnel est recommandée.

Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai de l'enquête prévu, le registre sera clos et signé par le Président de la commission d'enquête.

Rapport et conclusion

Dès réception de tous les registres d'enquête, courriers et documents annexés, le Président de la Commission d'enquête rencontrera dans la semaine le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Président de la Commission d'enquête disposera, à compter de la fin de l'enquête publique, d'un délai de trente jours pour transmettre le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête au Président du PETR du Pays de Guingamp ainsi qu'au Président du Tribunal administratif de Rennes. Copie de ce rapport sera adressée au Préfet des Côtes d'Armor.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège du PETR du Pays de Guingamp aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site du Pays de Guingamp www.paysdeguingamp.com

Autorité compétente

Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Guingamp est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Guingamp.

À l'issue de l'enquête publique, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la Commission d'enquête, pourra être approuvé par délibération du Comité syndical du PETR du Pays de Guingamp.

Toute information concernant le dossier soumis à enquête publique peut être demandée à Madame Marion LE GALLIOT, chef de projet SCoT, au 02.96.40.23.85 ou par courrier électronique à l'adresse amenagement@paysdeguingamp.com